



La section **BILANGUE** Anglais Espagnol au Collège Albert

Camus

L'apprentissage des langues étrangères est plus aisé lorsque les élèves commencent tôt. C'est pour cela que le Collège Albert Camus propose une section BILANGUE anglais-espagnol dès la classe de 6^{ème}.

Qu'est-ce qu'une section BILANGUE ?

C'est une section dans laquelle le collégien a la possibilité d'étudier simultanément **deux langues vivantes de la 6° à la 3° : l'anglais et l'espagnol.**

Les élèves inscrits en section BILANGUE sont inscrits administrativement en espagnol LV1.

Certains cours de SVT pourront être dispensés en espagnol à partir de la classe de 4^{ème}.

Combien d'heures par semaine ?

De la 6° à la 3° l'élève en section BILANGUE bénéficie d'un enseignement hebdomadaire réparti ainsi :

6 ^{ème}	3h espagnol	3h anglais
5 ^{ème}	3h espagnol	2h30 anglais
4 ^{ème}	3h espagnol	2h30 anglais
3 ^{ème}	3h espagnol	2h30 anglais

Pourquoi choisir une section BILANGUE?

L'objectif est de donner la possibilité à l'élève de poursuivre l'apprentissage commencé à l'école primaire, notamment de l'espagnol, et de commencer en parallèle celui d'une deuxième langue vivante. Suivre cet enseignement permettra à l'élève **d'acquérir de solides compétences linguistiques** : les élèves disposent de quatre années au lieu de trois pour assimiler et approfondir leurs connaissances et acquièrent ainsi un bon niveau dans les deux langues.

Y-a-t-il des risques de confusion entre les deux langues ?

Non, car très vite les enfants se repèrent et « catégorisent » les formes et expressions propres à chacune des deux langues.

Est-ce que cela ne représente pas une charge trop lourde de travail ?

Les professeurs se concertent et tiennent compte de cette quotité horaire supplémentaire en 6° (2h de plus). Ils adaptent leur progression dans les deux

langues et veillent à ne pas surcharger le travail personnel des élèves en répartissant le travail de manière équitable sur toute la semaine.



Quelles sont les qualités requises pour la section BILANGUE?

Le choix d'une section bilangue implique une capacité d'autonomie dans le travail, une motivation pour les langues et un certain goût de la communication ainsi qu'une curiosité et une ouverture sur le monde.

Quelles autres options sont possibles avec la section BILANGUE ?

Les élèves de la section bilangue pourront choisir dès la 5°, **le latin** et participer également aux activités des sections sportives.

L'inscription en section bilangue vaut de la 6° à la 3°.

Le maintien en section BILANGUE de la 6^{ème} à la 3^{ème} ?

Le conseil de classe, c'est-à-dire l'ensemble des professeurs et le personnel de direction se prononcera à la fin de chaque année scolaire sur le maintien ou non des élèves en section BILANGUE. Il évaluera l'implication, la motivation et le sérieux de chaque élève, cette section demandant un investissement personnel et un travail supplémentaires. Le professeur principal de la classe recevra les familles en présence du Principal du Collège pour leur exposer et expliquer la décision du conseil de classe.

Quels sont les avantages d'une section BILANGUE après la 3^{ème} ?

Grâce à la dynamique de groupe et une grande motivation, les élèves progressent rapidement dans les deux langues. Ils parviennent en classe de 3^{ème} avec un bon niveau d'expression et de compréhension orale et écrite, ce qui leur permet d'aborder sereinement l'apprentissage des langues en arrivant en lycée.

Certains lycées proposent :

- des sections européennes : par exemple en anglais au lycée de Louis de Foix à Bayonne ou en espagnol au lycée Maurice Ravel à St Jean de Luz
- une section internationale en espagnol au lycée Maurice Ravel à St Jean de Luz

Un voyage en section BILANGUE ?

Les professeurs proposeront aux élèves de la section BILANGUE un voyage ou un échange dans l'un des deux pays concernés pendant leur scolarité au collège, voire dans les deux.